

Comité Local d'Information

**du centre de traitement de déchets dangereux, de déchets non dangereux et de déchets
d'activités de soins de la SA PROMED**

Relevé de conclusions de la réunion du 26 mars 2024

Le comité local d'information (CLI) du centre de traitement de déchets dangereux, de déchets non dangereux et de déchets d'activités de soins de la SA PROMED s'est réuni le 26 mars 2024 dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud à 16h00. Cette nouvelle réunion du CLI avait pour objectif de présenter aux membres absents lors du CLI du 6 décembre 2023, l'installation de traitement de déchets de la société PROMED, ses modalités d'exploitation ainsi que les résultats des mesures de surveillance.

Il s'agit de la seconde réunion du CLI depuis la mise en service de l'installation. La liste des participants est fournie en annexe 1. M. LECRU a participé au CLI par visioconférence.

La présentation faite en réunion est jointe en annexe 2 du présent relevé de conclusions.

La levée de séance a été réalisée à 16h54.

Relevé de conclusions

Nota bene: Ne sont notées dans le présent relevé de conclusions que les remarques et observations importantes formulées en séance et décisions prises par le CLI.

PRESENTATION/OBSERVATIONS	
M. BERTRAND COURTE	Présentation de M. Marc LAFLEUR, nommé en tant que directeur industriel de la société PROMED, remplaçant M. COURTE dans son rôle d'origine. M. COURTE endosse désormais le rôle d'administrateur de la société. M. COURTE invite à nouveau les membres du CLI à venir visiter le site industriel s'ils le souhaitent.
SCAL'AIR	En fin de séance, SCAL'AIR fait remarquer que, pour le suivi environnemental sur la qualité de l'air ambiant, il n'y a pas d'intérêt à présenter des résultats pour le moment, étant donné que les échantillonnages et analyses sont encore en cours et qu'une phase d'interprétation des résultats est également nécessaire. SCAL'AIR tient à signaler que l'association a travaillé avec beaucoup de partenaires jusqu'à maintenant et tient à souligner les très bons échanges avec la société PROMED en terme de

	communication des informations et de travail entre les équipes. SCAL'AIR précise qu'il y a une réelle volonté de transparence dans l'intérêt de la société et dans l'intérêt des Calédoniens.
QUESTIONS	REPONSES
M. BLAISE (Premier Vice-Président de la PS) : Que deviennent les cendres ?	PROMED : En l'absence d'installation de stockage de déchets dangereux de classe 1 sur le territoire, les cendres et les mâchefers sont des déchets ultimes dangereux qui sont exportés.
DASS : En cas de dépassement des valeurs limites d'émission, qui est informé ? Quelle autorité est informée ? Comment cela se passe ? Est-ce que ces informations restent en interne ou y a-t-il une communication ?	PROMED : Dès que des dépassements sont constatés, la société a 15 jours pour rédiger un rapport d'incident. DDDT : La déclaration d'incident doit être réalisée dans les plus brefs délais. Les plus brefs délais sont entendus par moins de 48 h. Tous les moyens de communication sont possibles : mails, téléphone, etc. Les 15 jours correspondent au délai de transmission du rapport d'incident/accident.
Ville de Nouméa : Dans les DASRI, il y a les déchets provenant des hôpitaux, des structures hospitalières mais qu'en est-il des déchets des particuliers (ex : médicaments) ? Y a-t-il un projet de tri ?	PROMED : la société PROMED reçoit des déchets qui viennent des professionnels. La société PROMED travaille par exemple avec des sociétés comme SOCADIS ou FILTRECO qui lui apportent notamment des déchets dangereux. Au niveau des médicaments non utilisés (MNU) ou périmés, aujourd'hui il y a un système qui s'est mis en place via un éco-organisme ECOPHARM qui se charge de la gestion de ces déchets. Les particuliers peuvent ramener leurs MNU dans les pharmacies et toutes les officines sont collectées par les grossistes commercialisant ces produits. La société PROMED peut, soit se charger de la collecte auprès de ces grossistes, soit se faire livrer les déchets sur site pour traitement. La société a obtenu l'agrément pour le traitement par incinération de ce type de déchets.
M. BLAISE (Premier Vice-Président de la PS) interpelle M. Le Commissaire Délégué pour d'éventuelles observations ou questions sur la présentation, étant donné sa participation virtuelle au CLI	M. Le Commissaire Délégué n'a pas d'observation immédiate à formuler pour ce CLI car il n'a pas pu être présent au premier et qu'il n'a pas encore visité l'installation. En raison d'un problème technique il n'a pas pu suivre le support de présentation de la société PROMED en même temps que la présentation. Cependant, il ne relève rien d'alarmant de ce qu'il a saisi de la présentation lors de ce CLI.

Annexe 1 : Liste des personnes présentes à la réunion du CLI du 26 mars 2024

- Monsieur Philippe BLAISE, premier Vice-président de l'assemblée de la province Sud
- Monsieur Jean-Paul CABANAS, conseiller du premier Vice-président de la province Sud
- Madame Mélissa CHAMPEIL, responsable du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement et de la gestion des déchets à la direction du développement durable des territoires (DDDT)
- Madame Marie-Claire CHATAIN, responsable QHSE de la société PROMED
- Monsieur Bertrand COURTE, administrateur de la société PROMED
- Monsieur Cédric DALY, directeur d'exploitation de la société PROMED
- Madame Christelle DENAT, directrice adjointe DTEPF
- Madame Sarah DUPUY, chargée d'études SCAL'AIR
- Madame Audrey FRICK, inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement à la direction du développement durable des territoires (DDDT)
- Docteur Anne-Claire GOURINAT, chef du service santé publique à la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS)
- Monsieur Patrice HERVOUET, chef du service de la Gestion et de la Préservation des Ressources de la direction du développement durable des territoires (DDDT)
- Madame Nina JULIE, présidente de SCAL'AIR
- Monsieur Marc LAFLEUR, directeur industriel de la société PROMED
- Monsieur Grégory LECRU, Haut-Commissaire Délégué pour la Province Sud
- Madame Justine LISIAK, chargée d'études à la DASS
- Monsieur Bastian MORVAN, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT)
- Monsieur Pascal OLEJNICZAK, représentant le président de la société PROMED
- Monsieur Nicolas PEBAY, directeur du développement durable des territoires (DDDT)
- Madame Manina TEHEI, directrice de SCAL'AIR
- Madame Nicole VARIN, secrétaire générale de l'ASNNC
- Monsieur Christophe VERGES, secrétaire général adjoint (SGA-TE) de la province Sud
- Monsieur Laurent VIGNON, directeur de la direction des risques sanitaires de la ville de Nouméa